

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/04/2013 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messenger	9.4030	9.6505
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	9.6945	9.9495
2/3. Fendage	9.8055	10.0635
4. Brossage à la main	9.8055	10.0635
5/6. Brossage à la carde mécanique	9.8055	10.0635
6a. Brossage à la carde mécanique	8.9765	9.2125
7. Mouillage des peaux brutes	9.6945	9.9495
8. Dégalage à la main	9.8055	10.0635
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.9285	10.1895
10. Dégalage à la machine	9.8450	10.1040
11. Cardage	9.9285	10.1895
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.9285	10.1895
14. Fendage des têtes, 3kg/h	9.8055	10.0635
15. Fendage des têtes, 5kg/h	9.8055	10.0635

16. Ebarbage	8.9665	9.2025
17. Ejarrage à la machine	8.9665	9.2025
18/19. Ejarrage à la machine	9.9285	10.1895
20. Secrétage	10.6715	10.9520
21. Secrétage têtes et autres morceaux	10.1395	10.4060
22. Secrétage à la machine	10.6715	10.9520
23. Mouillage des peaux secrétées	9.6955	9.9505
24. Brossage des peaux secrétées	8.9665	9.2025
25. Coupage	9.1965	9.4385
26. Chiquettage	8.8785	9.1120
27. Epluchage	8.8785	9.1120
28. Montage	8.9665	9.2025
29. Paquetage	9.1965	9.4385
30. Triage	8.8785	9.1120
31. Soufflage	8.8785	9.1120
32. Affûtage pour moins de 6 machines	10.3825	10.6555
33. Affûtage pour 6 machines et plus	10.6580	10.9385
34. Contremaître	10.1270	10.3935